

**EUROCHO**

Rés. Onyx - 1 rue Buffon
11000 CARCASSONNE
Tél. 04.68.11.38.80 - Fax. 04.68.11.38.81

FICHE DE DONNEES SECURITE

Suivant la Directive CEE 91/155

CHAUX HYDRATEE

Hydroxyde –Chaux Éteinte – Ca(OH)_2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

Nom de la substance :	Chaux hydratée, chaux Eteinte, fleur de chaux, Chaux ventilée.	EUROCHO
Nom chimique / formule :	Hydroxyde de calcium Ca(OH)_2	Résidence Onyx - 1 rue Buffon 11000 CARCASSONNE Tél. 04.68.11.38.80 Fax : 04.68.11.38.81 Responsable : Jacques PERRAULT Tél :: 04.68.71.38.80 En cas d'alerte : Jacques PERRAULT Tél : 06.11.52.47.11
Nom commercial :	Chaux hydratée Fleur de chaux ventilée	
N CAS :	1305-62-09	
N EINECS :	215-137-3	

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N CAS :	1305-62-09	
Nom (réf. Dir. CEE) :	Hydroxyde de calcium	
Symbolle :	Xi	N EINECS 215-137-3
Phase risque :	R-41	

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Identification du Danger :

"Xi", irritant

Danger Sérieux pour l'homme :

R-41 Risques de lésions oculaires graves.
La chaux vive réagit avec l'eau et forme une
Base (Elévation du pH)

4. PREMIERS SECOURS

<u>Contact avec les yeux :</u>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin très rapidement.
<u>Inhalation :</u>	Rincer le nez et la gorge avec de l'eau. Respirer de l'air frais Si nécessaire, consulter un médecin.
<u>Ingestion :</u>	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Si nécessaire consulter un médecin.
<u>Contact avec la peau :</u>	Rincer abondamment la partie concernée avec de l'eau. Puis laver avec du savon ou du détergent léger et de l'eau. Retirer les vêtements

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

<u>Procédure combat du Feu :</u>	La substance est ininflammable. La chaleur dégagée lors de la réaction avec l'eau risque de communiquer le feu aux matériels inflammables.
----------------------------------	--

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<u>Précautions Individuelles :</u>	Prendre des mesures de protection individuelles. Voir § 8.
<u>Précautions pour l'environnement :</u>	Eviter d'en répandre sur les eaux de surfaces. En petites quantités, elle peut être versée dans les égouts à condition d'être très diluée.
<u>Précautions pour nettoyage :</u>	Ramasser le produit mécaniquement et sec.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE :

<u>Precautions à Respecter:</u>	Pour une manipulation sans danger : Eviter de faire de la poussière Eviter le contact avec l'eau.
<u>Conditions de stockage sans danger :</u> Stocker à l'abri de l'humidité.	

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Valeur Moyenne d'exposition :</u>	10 mg/m ³
<u>Protection Individuelle Recommandée :</u>	
Yeux :	Port de lunettes de sécurité
Peau :	Vêtements ordinaires
Mains :	Port de gants
Organes respiratoires :	Masque anti-poussière si la concentration de chaux dans l'air ambiant dépasse 50 mg/m ³

9. PROPRIETE PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Poudre blanche ou granulés.
Odeur :	sans
Point de Fusion :	Se décompose à 580°C pour former hydroxyde de calcium
Point d'ébullition :	Se décompose à 580°C pour former hydroxyde de calcium
Point d'éclair :	non applicable
Inflammabilité :	Ininflammable
Danger d'explosion :	Inexplosif
Propriétés d'oxydation :	Non applicable
Pression de Vapeur :	Non volatil
Masse Volumique Apparente :	0,30 g/ml à 0,50 g/ml
Poids Spécifique :	2240 kg/m ³ (à 20°C)
Lipo-solubilité :	non applicable
Coefficient de partage :	non applicable
Solubilité dans l'eau :	À 0°C : 1,4 kg/m ³ À 20°C : 1.25 kg/m ³
pH (A 25°C) :	12,4 (en solution saturée)

10 STABILITE ET REACTIVITE

<u>Stabilité</u> :	Stable toutes températures
<u>Éviter</u> :	L'oxyde de calcium réagit avec l'eau pour former de hydroxyde de calcium. Cette réaction produit d'importantes quantités de chaleur : $CaO + H_2O \rightarrow Ca(OH)_2 + 1177 \text{ kJ/kg}$
<u>Matériaux à éviter</u> :	Forte réaction avec les acides et génération de chaleur.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<u>Remarque</u> :	Non toxique; se référer aux parties 3 et 4 pour les effets sur la santé.
-------------------	--

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

<u>Remarque</u> :	La chaux hydratée est une substance basique qui fait passer à 12,4 le pH de l'eau en solution saturée. Recarbonisation progressive pour former du carbonate de calcium ($CaCO_3$) neutre au niveau écologique.
-------------------	---

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

<u>Commentaire</u> :	Se référer à la législation locale ou nationale en usage.
----------------------	---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>Remarque</u> :	Le transport de la chaux hydratée n'est pas soumis à la réglementation ADR, RID, IMDG ni IATA. En général, éviter de laisser échapper de la poussière pendant le transport en utilisant notamment un transport en citernes à déchargement pneumatique ou un bâchage pour la chaux en granulés.
<u>Nota</u> :	ADR : European agreement on road transport of dangerous substances RID : International rail transport regulation for dangerous substances IMDG : International maritime dangerous goods code

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage selon les directives de la CEE

Symbole et classification de la substance :

"Xi" – Irritant

Phrase risque :

R41 - Risques de lésions oculaires graves

Phrase de conseil :

S2 - conserver hors de portée des enfants
S26 - en cas de contact avec les yeux, rincer tout de suite abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.
S39 - porter un appareil de protection des yeux.

Mesures Nationales :

néant

16. AUTRES INFORMATIONS

Pré-enregistrement REACH : **N°05-2114620453-58-0000**

Date limite avant enregistrement définitif : **30/11/2010**

Remarque :

Cette fiche de données de sécurité complète les notices d'utilisation locales sans les remplacer, les données qu'elle contient sont basées sur l'état de nos connaissances du produit concerné, la date donnée et sont fournies de bonne foi. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques qu'ils encourent éventuellement à utiliser un produit pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est fabriqué. Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur de connaître et appliquer tous les textes réglementant son activité. Il est de son entière responsabilité de prendre les précautions découlant de l'utilisation qu'il fait du produit.